

Dossier finances

Compte administratif 2017

Lors de la séance du conseil municipal en date du 6 avril dernier, le compte administratif (CA) 2017 a été présenté et débattu. Quatrième CA depuis le début de notre mandature, ce dernier n'échappe pas aux baisses des dotations de l'Etat et aux répercussions émanant de la réforme des collectivités engagée depuis 2010. Le CA 2017 est dans la lignée des précédents. Il est en phase avec le budget primitif voté qui prenait en compte rigueur, maintien des services à la population et investissements. Malgré une réduction des recettes due à la baisse des dotations, à une stabilité des produits de services et à une évolution des dépenses en lien avec l'inflation et l'augmentation des cotisations sociales, **la situation économique de notre commune est saine !**

Concernant la dette de notre commune :

La période 2014 / 2017 a permis d'effacer **192743,47€** d'emprunts (capital / intérêts). L'encours de la dette fin 2017 s'élève à **124373,47€** qui se décline ainsi :

- Programme investissement Mairie : reste 2460,29€. Fin échéances en 2019.
- Programme investissement local technique : reste 4737,61€ (capital/intérêts). Fin échéances en 2020.
- Programme investissement école : reste 39730,67€ (capital/intérêts). Fin échéances 2022.
- Programme investissement école neuve cantine : reste 77444,90€ (capital/intérêts). Fin échéances 2026.

La période 2014/2017 n'a pas vu de nouvel emprunt. L'emprunt pour la salle polyvalente Jean Moulin se fera sur 20 ans à partir de 2018 pour un capital de 300000€ à taux zéro.

L'économie de notre commune est fragilisée par les baisses successives depuis 2014 des dotations de l'Etat et de son désengagement concernant les services rendus par l'administration (urbanisme, ingénierie) et de nouvelles compétences (périscolaire, mutualisation avec l'Agglo).

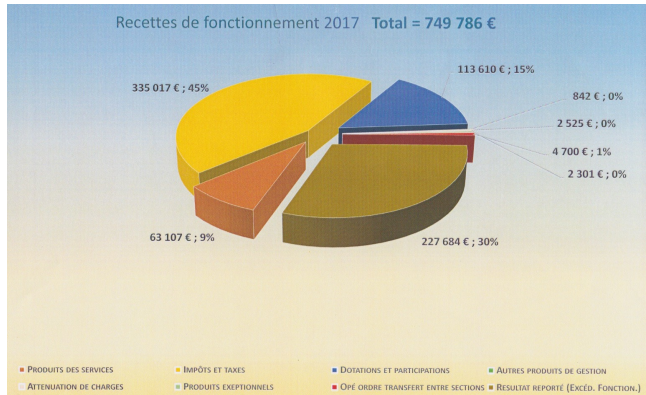
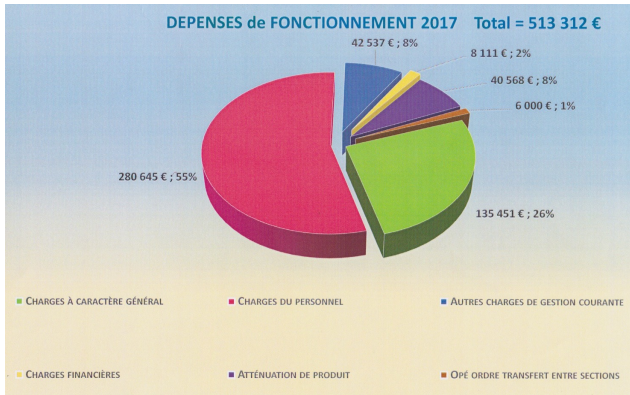
Niveau de dotation de l'Etat pour notre commune :

- 2013 : **147622€** pour 871 habitants, soit 169,48€ par habitant.
- 2014 : **131811€** pour 893 habitants, soit 147,60€ par habitant.
- 2015 : **114596€** pour 921 habitants, soit 124,42€ par habitant.
- 2016 : **104724€** pour 936 habitants, soit 111,88€ par habitant.
- 2017 : **100039€** pour 951 habitants, soit 105,19€ par habitant.

Soit 61139,79€ de perte par rapport à 2013.

Depuis 2014, la perte de dotation s'élève à 15811€ pour 2014, 33026€ pour 2015, 42898€ pour 2016, 47583€ pour 2017, par rapport à l'année 2013. En cumul, sur 4 exercices, notre commune a subi une perte de moyens de 139318€ ! Autant de moyens manquants pour améliorer les services à rendre et mettre en oeuvre des projets d'investissements. Situation qui dégrade l'économie locale et l'emploi. Pour 2017, la section fonctionnement dégage un excédent de 236476€ qui sera reporté sur l'exercice 2018. Pour rappel, l'excédent 2013 s'élève à **229449,67€**.

- Section fonctionnement 2017

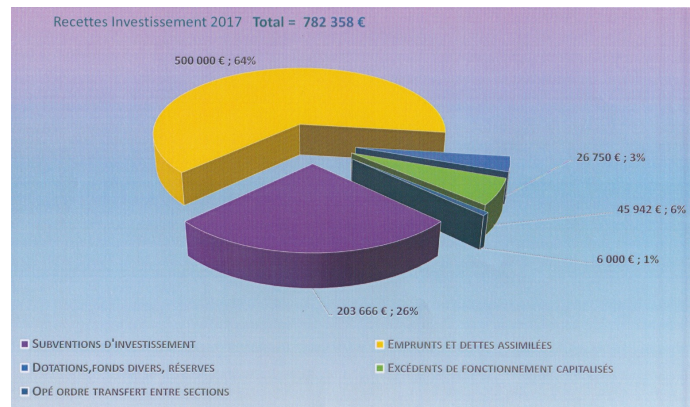
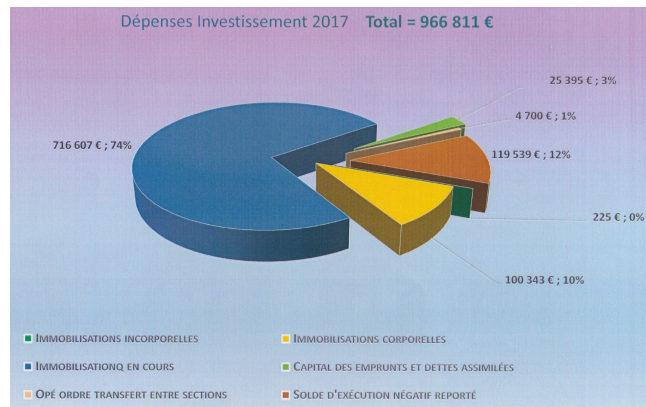


Réalisations d'investissements 2017 :

Salle polyvalente (716607€), mobilier salle polyvalente (31885€), aménagement parking (8505€), voirie (17784€), nomination des voies (11427€), pont de la Tourmente (6554€), équipement bâtiments publics (10547€), mobilier école/cantine (3600€), outillage (1776€).

Le niveau de subventions pour les investissements engagés en 2017 s'élève à 450074€. Le fonds compensation de la TVA pour 2017 à hauteur de 16,4% sur les investissements engagés sera récupéré en 2019. A ce titre une ligne de trésorerie de 200000€ sur 24 mois a été mis en oeuvre.

- Section investissement 2017



Le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017.

Fiscalité communale : Les taux 2017 (taxe habitation, foncier, non bâti) resteront inchangés pour 2018. L'évolution de l'exonération de la taxe d'habitation va se mettre en place progressivement en 2018/2019, pour une exonération totale en 2020. 79,1% des concitoyens de notre commune sont concernés par cette exonération. Vous pouvez consulter les mesures de cette réforme sur le site impots-gouv.fr ou bien prendre contact avec la mairie.

Budget primitif 2018

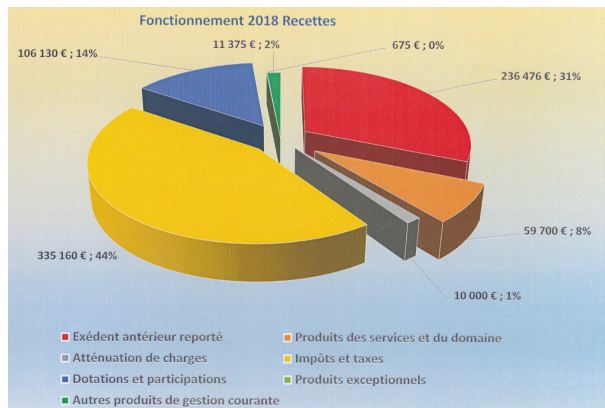
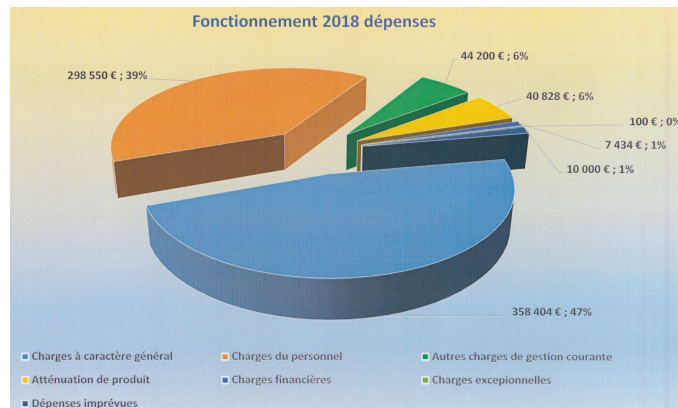
Notre mandature met en oeuvre le cinquième budget primitif pour l'année 2018. Pas de grande révolution, ce dernier sera dans la lignée des précédents. Il assure le fonctionnement de nos services envers la population, met en oeuvre de nouveaux investissements, contribue aux mutualisations gérées par l'Agglo de Brive et continue à souffrir du désengagement de l'Etat. Conformément à nos obligations, sous le contrôle de la cour des comptes régionale, le budget primitif est à l'équilibre pour les deux sections (Fonctionnement / Investissement).

Pour la première fois depuis 2013, l'année 2018 va voir une stabilisation des dotations de l'Etat. Ainsi, la baisse des dotations est enrayée. Gageons que la réforme sur la taxe d'habitation ne soit pas l'occasion pour l'Etat de réduire nos recettes de l'impôt. Ce dernier ayant la fâcheuse manie de se désengager et d'affaiblir notre autonomie financière...et au passage la démocratie de proximité.

Construit sur les bases des années précédentes, le budget 2018 assure rigueur concernant les dépenses de fonctionnement, maintient des taux d'imposition communaux (10,7% taxe d'habitation, 15,85% taxe foncière, 114,91% non bâti). Il prend aussi en compte les évolutions de la vie, la stabilité des produits de service et de nouveaux investissements.

L'année 2018 va continuer à réduire l'endettement à hauteur de 7434€ d'intérêts et 41152€ de capital.

Le montage du budget 2018 s'appuie sur l'excédent 2017 qui s'élève à 236776€, des dotations identiques à 2017, les produits de services et compensation de l'Agglo. Malgré des finances fragilisées par la baisse des dotations de ces dernières années, la poursuite des investissements a été validée par le conseil municipal.



L'année 2018 va permettre de continuer notre programme d'entretien de la voirie commencé en 2014. En terme d'accessibilité, le cahier des charges 2020 concernant les bâtiments publics génère des investissements à hauteur de 12000€ pour 2018. L'étude de 2008 concernant la défense incendie de notre commune préconise un développement de bouches incendie en lien avec